

la charte de qualité

des charpentes bois sur mesure...



Nous, charpentiers et entrepreneurs

signataires de cette charte, conscients de l'impact positif de l'utilisation du bois de construction dans la préservation de l'environnement notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique, acteurs du développement durable et créateurs d'emplois, nous nous engageons avec les autres partenaires concernés à

- mettre en place une démarche de progrès dans les domaines techniques, environnementaux et des conditions de travail.
- fournir à un organisme indépendant chargé de l'accompagnement et de l'évaluation, les éléments d'appréciation nécessaires conformément au référentiel...
- proposer à nos clients une offre de charpente bois taillée sur mesure, conforme aux critères définis ci-après.

Critères techniques

- Une étude technique particulière comprenant plans, calculs et nomenclature est réalisée pour chaque ensemble charpentes 21.
- Tous les éléments entrant dans la composition du produit charpentes 21 sont conformes aux prescriptions en vigueur.
- Les tolérances de fabrication et la qualité de finition sont conformes au référentiel qualité.
- Des recommandations de pose destinées aux professionnels sont fournies avec chaque ensemble.

Critères environnementaux

- Les progrès sont mesurés sur trois indicateurs : approvisionnement en bois issus de forêts gérées durablement, recyclage des déchets, limitation des solvants au profit des phases aqueuses.

Conditions de travail

- Conformément au dispositif d'évaluation des risques, les progrès sont mesurés en atelier selon les risques principaux d'accident et de maladies professionnelles liés à l'activité et concernant notamment : les manutentions manuelles de charges, l'exposition aux poussières et le travail mécanique du bois.

Entreprise :

Charpente HOUOT

Agrément N° : 2020 - 88 - 01
valable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Irabois
le Président,

Signataire

Sous l'égide d'IRABOIS, les dossiers d'évaluation sont examinés annuellement par un comité qui le cas échéant autorise ou interdit l'utilisation de la marque charpentes 21 objet de la présente charte et du référentiel. La présente charte, le référentiel et la liste des entreprises labellisées sont disponibles sur le site :

www.charpentes21.com

Tout produit charpentes 21 ne peut être conçu et fabriqué que par les entreprises signataires de la charte qui s'engagent sur l'ensemble de leurs charpentes taillées et assureront la maîtrise totale de la qualité des produits. Chaque signataire s'engage solidairement à assurer la promotion des produits et du réseau d'entreprises.

PLUS D'INFORMATIONS... CONSULTEZ

www.charpentes21.com

"L'agenda 21 est un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle orienté vers le développement durable qui a été adopté par les pays signataires de la déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992. Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement."

